



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Statistiques

Question écrite n° 59159

#### Texte de la question

M Germain Gengenwin appelle l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la coexistence en France de deux définitions, et donc de deux chiffres différents du chômage : les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et les demandeurs d'emploi au sens du Bureau international du travail. Les chiffres publiés chaque mois font référence aux deux sources statistiques : le nombre de demandeurs d'emploi s'appuie sur la définition de l'ANPE et le taux de chômage sur le Bureau international du travail. Fin décembre 1991, ce dernier représentait 9,8 p 100 de la population active ; mais, si les statistiques avaient tenu compte du nombre de chômeurs enregistrés à l'ANPE, le taux aurait été de 11,2 p 100. Aussi lui demande-t-il comment elle explique ce décalage et quels motifs justifient la coexistence des deux systèmes.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les évaluations du chômage données soit par l'INSEE chaque année sur la base des recommandations du BIT, soit par l'ANPE reposent sur des méthodes et des définitions du chômage relativement différentes pour, au fond, décrire deux aspects du phénomène sans se recouvrir totalement (cf rapport Malinvaud, 1986). La première s'efforce, d'une part, de respecter les normes proposées par le BIT, avec toutefois une marge d'interprétation propre à chaque pays, et, d'autre part, s'appuie sur des méthodes statistiques (échantillonnage, estimations). Au total, c'est une conception économique du chômage qui est avancée, susceptible de décrire plutôt le fonctionnement d'un marché et qui procède d'une démarche scientifique. De son côté, l'ANPE appréhende les comportements d'inscription des demandeurs d'emploi conformément aux principes juridiques et institutionnels, de gestion de la liste. L'inscription qui ouvre un certain nombre de droits et entraîne l'accès à des services reflète des préoccupations économiques et sociales. La mesure du chômage au sens du BIT est actualisée entre chaque enquête annuelle sur l'emploi sur la base de l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi enregistrés par l'ANPE. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) est quant à lui directement mesuré chaque mois. Ces évaluations ont donc un rôle complémentaire. La population active fait l'objet d'une définition cohérente avec les notions d'emploi et de chômage dans l'enquête sur l'emploi ou ces situations sont exclusives. Il n'en va pas de même de la notion de demandeur d'emploi qui n'est pas homogène par rapport à la définition de l'emploi. L'évolution de l'emploi et du chômage au sens du BIT chaque mois est, par ailleurs, basée sur une estimation. Il convient donc d'interpréter avec prudence le chiffre de la part de la population active au chômage et s'interdire de rapporter les demandeurs d'emploi à la population active.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gengenwin Germain](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59159

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé** : travail, emploi et formation professionnelle  
**Ministère attributaire** : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 1992, page 2729